

Compte rendu audience du 7 octobre

Mercredi 7 octobre, s'est tenue une audience intersyndicale avec Mme Grimoin, Mme Julien-Titeux, Mr Trecul (gestionnaire des contrats Hors titre 2), La secrétaire générale de l'Indre et Mme Massereau (gestionnaires pour SAGAH des contrats Titre 2)

Le but était de faire le point sur la rentrée, les difficultés rencontrées, les nouveautés...

Nous avons pu échanger sur différents points :

1-Harmonisation des quotités horaires : Certains AESH sont gérés par SAGAH (Titre 2), d'autres par le Lycée Emile Zola (Hors-titre 2), ce qui pose des problèmes notamment sur le nombre d'heures d'accompagnement demandé pour une même quotité et pour l'accès à différentes actions sociales. La situation est en cours de régularisation par un cadrage académique.

N'hésitez pas à nous contacter si le nombre d'heures n'est pas le même que celui précisé dans la circulaire.

A compter de cette rentrée, les nouveaux recrutements se feront automatiquement en Hors Titre 2 et basculeront au bout de 6 ans sur des contrats SAGAH en CDI.

2- Quotité Horaire : Nous avons réaffirmé l'importance de proposer des temps pleins aux AESH afin de leur offrir une rémunération décente et un emploi pérenne et total pour nos missions. Il y a une volonté du Service Ecole Inclusive départemental d'augmenter les quotités actuelles, ce qui sera possible dans un premier temps pour les collègues du 2nd degré. Concernant les collègues du 1^{er} degré, la spécificité du temps scolaire a amené l'inspection à engager un travail avec les collectivités pour aboutir à un seul employeur et ainsi proposer aux collègues un temps plein (AESH école, cantine, périscolaire...)

Néanmoins, cette augmentation de quotité nous a été annoncée comme plus difficile à mettre à mettre en place pour les contrats SAGAH pour une question de ligne budgétaire (les supports actuels sont possibles pour des hors titre 2). Nous avons précisé qu'on ne peut pas s'arrêter à cette difficulté, le service SEI travaille à une solution. SAGAH nous précise que les temps complets doivent ressortir d'une réflexion du SEI départemental sur le PIAL.

AESH référents : un groupe de travail au niveau académique est engagé sur cette nouvelle fonction, nous devrions être associés à cette mise en place qui rentrera en vigueur à la rentrée 2021. ([Le décret ici](#))

HEURES FRACTIONNEES : une harmonisation académique va être mise en place sur cette question. Le guide ministériel permet 2 mises en œuvre possibles. Le souhait des AESH est de pouvoir disposer de ces heures. Le guide précise que, l'employeur peut, après nous avoir consultés, décider de décompter ces heures sur le temps annuel, en effectuant de nouveaux avenants. **A suivre..**

Formations : Nous avons porté le besoin exprimé par les AESH de formations au numérique, faites nous remonter vos remarques ou problèmes à ce sujet. Mme Grimoin a noté cette demande et semble prête à l'intégrer. Un plan de formation est en train de se mettre en place avec des

formations en présentiel (dans chaque PIAL) et en distanciel car les mesures sanitaires ne permettent pas les regroupements.

Situation actuelle : il y a actuellement dans le département 1206 élèves notifiés d'une aide humaine (HORS ULIS). 938 AESH tous contrats confondus dont l'équivalent 578 Emploi temps pleins, ce qui laisse imaginer le trop grand nombre de temps partiels. **Non acceptable pour la FSU**

14 élèves sont notifiés mais en attente d'accompagnants, des difficultés de recrutements sont notées dans certaines zones (Châteaudun notamment) et les retards de la MDA demandent au SEI d'anticiper et d'effectuer régulièrement des ajustements.

Service de remplacement : le SEI nous a précisé réfléchir à un service de remplacement dans le département. **A suivre...**

Masques transparents : Le recensement a été effectué dans les établissements pour proposer des masques transparents HOMOLOGUES pour les accompagnants et professeurs travaillant auprès d'élèves malentendants. La commande a été passée auprès du rectorat.

En revanche, aucune dotation plus large n'est à ce jour prévu malgré les annonces du Ministre. Mme Julien-Titeux nous indique que seules 2 entreprises sont homologuées pour fabriquer ces masques.

Mutation intra-départemental : nous avons souligné l'idée d'une visibilité des postes disponibles pour que nous puissions changer de PIAL et/ou d'établissement. On nous a répondu que cela devrait être possible et plutôt simple à mettre en place courant avril-mai. Si des collègues souhaitent changer, ils doivent en informer les coordonnatrices qui, autant que possible, répondent favorablement aux demandes.

Nouveauté à la rentrée 2021 : Dans le cadre d'une harmonisation académique, l'administration, se dirige maintenant vers la nomination de coordonnateurs désignés dans chaque PIAL dans le but de faciliter les échanges inter degré, d'ajuster les moyens mis en place, de communiquer avec les directeurs et principaux. Nous sommes intervenus pour demander que cela ne vienne pas s'ajouter aux missions déjà grandes des personnels en place. Par ailleurs, le PIAL étant inter-degré, les personnels désignés devront être formés aux réalités des 1^{er} et second degrés.

Nous avons également rappelé que nos missions s'exercent exclusivement auprès des élèves notifiés exclusivement et exceptionnellement à côté d'autres élèves en cas d'absence.

Nous avons prévu de renouveler ces audiences 1 fois par trimestre, ce que l'administration a accepté.

Vos représentants AESH : Céline PRIER-CHÉRON et Sandrine Leclerc